



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15
MARS 2023

**OBJET : Construction d'un cinéma : autorisation de déposer le dossier
auprès de la CDACi (Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique)
Délibération n° 2023-029**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE MARS A DIX NEUF HEURES
TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
9 mars 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH
LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard
MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING,
Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette
SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU A Mme Isabelle MÉCHIN, Mme Sonia DUBOSC A M.
PHILIPPE PELLARINI, Mme Danielle BARRAUD A Mme Chrystelle BARON, M. DIDIER MARTIN A
Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean
CAZABAN A M. Jérémy MARTI.

EXCUSEE : Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 22
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6
Conseillers Municipaux excusés : 1

M. le Maire expose à l'Assemblée que la piscine municipale d'Aire sur l'Adour sise rue du Jardin Public est fermée depuis 2019 du fait de sa vétusté. En effet, suite aux conclusions d'une étude de faisabilité et de programmation en vue de la création ou de la réhabilitation de la piscine municipale, il en est ressorti de construire un nouvel établissement. Ainsi, par délibérations en date du 1er décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de la piscine couverte situé à la Plaine des Jeux à Aire sur l'Adour puis en date du 6 juillet 2022, a approuvé son programme et le lancement de la procédure de concours restreint en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation. Ainsi, il en ressort aujourd'hui, que la fermeture de la piscine engendre en centre-ville, une friche.



Parallèlement à ce dossier, Messieurs Pfister Benoît et Davoine Romain, gérants (SAS Les Cinémas d'Aire) ont fait part de leur volonté de quitter l'actuel cinéma, et de construire un nouvel établissement et ce, tout en restant en centre-ville. Ils se sont donc intéressés au site de la piscine municipale sise rue du Jardin Public qui se situe en plein centre-ville.

En effet, le cinéma Le Galaxie pose un double problème : tout d'abord sa sécurité dont l'entrée du public se fait par l'Avenue des Pyrénées avec un trottoir très étroit et une rue très passante, ensuite par la complexité de construire 2 salles supplémentaires.

Ainsi, la SAS Les Cinémas d'Aire a mandaté un architecte, spécialiste dans ce type de construction, afin d'en connaître sa potentialité. Il serait constitué de 4 salles pour environ 300 places. Toutefois, ce projet devra être soumis à une autorisation émanant de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi). C'est pourquoi, la SAS Les Cinémas d'Aire s'est appuyée sur les compétences du cabinet HEXACOM afin de les aider dans la constitution de leur dossier.

Conscient que la fermeture de la piscine engendre une friche en plein centre-ville et que le projet d'y installer le cinéma permettrait une formidable reconversion du site, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SAS Les Cinémas d'Aire à saisir la CDACi pour la création d'un cinéma de 4 salles et environ 300 places en lieu et place de la piscine municipale sise rue du Jardin Public, cadastrée section CC n°174 à Aire sur l'Adour.

Considérant l'état d'avancement du projet de transfert du cinéma et de construction d'un cinéma de 4 salles et environ 300 places en lieu et place de la piscine municipale sise rue du Jardin Public, cadastrée section CC n°174 à Aire sur l'Adour,

Considérant le caractère obligatoire du dépôt de dossier en CDACi pour obtenir l'autorisation d'exploitation de ce nouveau cinéma.

Considérant que la SAS Les Cinémas d'Aire a mandaté le cabinet HEXACOM pour constituer le dossier,

Considérant que le cabinet HEXACOM est dans l'attente de la délibération pour pouvoir déposer le dossier.

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour et 7 abstentions (*M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser la SAS Les Cinémas d'Aire à saisir la CDACi pour la création d'un cinéma de 4 salles et environ 300 places en lieu et place de la piscine municipale sise rue du Jardin Public, cadastrée section CC n°174 à Aire sur l'Adour.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 mars 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023



ID : 040-214000010-20230315-DELIB2023029-DE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-